

c'est la sobriété. On a remarqué, en effet, que les calculs biliaires étaient plus communs chez les grands mangeurs, chez les hommes qui mènent une vie épicurienne, que chez ceux qui, par vertu, prudence ou nécessité, observent une certaine tempérance.

La plupart des auteurs ont insisté sur l'utilité des boissons aqueuses abondantes. Cependant la physiologie expérimentale enseigne que ces boissons n'augmentent pas seulement la quantité de la bile sécrétée, mais que, sous leur influence, le foie rejette une plus grande quantité de matériaux solides dans un temps donné. Cette recommandation, basée sur l'idée thérapeutique d'une dilution de la bile, n'a donc pas une utilité bien démontrée. Frerichs a attribué à la rareté des repas une certaine influence sur la production des calculs; la cholécyste se vidant en effet moins souvent, il y a une cause de stagnation de la bile et, par suite, de séparation de ses matériaux. On peut tenir compte de cette possibilité dans la réglementation du régime.

L'exercice est, à coup sûr, dans le cas de lithiase biliaire, un des éléments hygiéniques les plus essentiels. Des faits nombreux montrent que les professions sédentaires influent sur le développement de cette affection. Willemin a vu chez trois sujets une inaction accidentelle amener en même temps des calculs et de la gravelle urique. Si les coliques hépatiques sont plus communes chez les femmes que chez les hommes, on peut s'en rendre compte, jusqu'à un certain point, par la vie sédentaire à laquelle elles sont condamnées par nos habitudes sociales. Les prisonniers et les hommes de lettres, ces prisonniers volontaires du cabinet, semblent également disposés aux calculs biliaires par leur inaction corporelle. Cette influence étiologique s'explique de deux manières: par la rupture de l'équilibre entre l'apport de la nutrition et les dépenses organiques, et par le défaut de ces contractions des parois de l'abdomen, qui aident si puissamment à la progression de la bile.

La position courbée, à laquelle exposent certains travaux, et la constriction trop forte de la ceinture, sont également des causes prédisposantes. Nous nous demandons, à ce sujet, si l'usage ou plutôt l'abus du corset ne conspirent pas avec l'inaction à rendre la lithiase biliaire si fréquente chez les femmes. De même aussi l'habitude des bretelles doit-elle être imposée à tout homme qui a eu un accès de colique hépatique. La constriction de la taille par la ceinture du pantalon ne peut, en effet, qu'exercer sur le foie et la vésicule une compression préjudiciable à la libre circulation de la bile, d'autant plus que l'on en arrive, en dehors de toute spéculation de coquetterie et par le fait de ce que j'ai appelé l'*ivrognerie de la constriction*, à se serrer de plus en plus.

Il faut, bien entendu, prendre le contre-pied de toutes ces conditions, recommander une vie active, de l'exercice en plein air, des promenades à cheval, interdire un sommeil prolongé et éviter les vêtements trop serrés.

Les passions tristes, le chagrin, l'ennui prolongé, ont, comme on le sait, sur le fonctionnement du foie une influence défavorable, et cet organe, gorgé de sang, sécrète dans ces conditions une quantité plus considérable de bile. J'ai eu mon premier accès de colique hépatique le jour à jamais néfaste de la catastrophe de Sedan; et, en admettant qu'il ait été préparé par d'autres causes, je ne saurais considérer comme ayant été étranger à sa production l'état de dépression morale sous lequel tout le monde était courbé à ce moment douloureux.

Indiquer l'influence des passions tristes sur la genèse de la lithiase biliaire, c'est laisser pressentir l'impossibilité où l'on est le plus souvent d'écarter des causes de cette nature.

La question de l'influence des *climats* est plus pratique. Toutes choses égales d'ailleurs, les climats très-chauds semblent prédisposer aux coliques hépatiques et les aggraver quand elles existent. L'activité compensatrice qui s'établit vers le foie, pour suppléer en partie celle du poumon, et la concentration de la bile qui se produit sous l'influence de l'exagération de la sécrétion sudorale, rendent un compte satisfaisant de ce fait, que la thérapeutique ne doit pas perdre de vue.

Le *traitement alcalin* est le complément de cet ensemble de précautions hygiéniques, et il paraît que, s'il a peu d'influence comme moyen de dissoudre les calculs, il peut très-bien en prévenir la reproduction, quand il est employé avec méthode et persévérance. Le bicarbonate de soude, les sels alcalins à acides végétaux, mais surtout les eaux alcalines naturelles, sont les agents habituels de cette médication. Un médecin hydrologiste, Willemin, a traité avec un grand sens pratique, et sans cette exagération dans laquelle sont tombés trop souvent les spécialistes, cette question intéressante de l'emploi des eaux de Vichy dans le traitement de la gravelle et des calculs biliaires. Nous ne saurions mieux faire que d'analyser cette partie de son travail.

Sous l'influence du traitement thermal, il n'est pas rare que l'on voie se développer une crise de coliques hépatiques; elle survient vers le huitième ou le neuvième jour, à la fin du traitement ou à la suite de celui-ci. Elle est quelquefois remplacée par un point hépatique de peu de durée. Assez habituellement aussi, on constate une sorte de flux bilieux; en même temps l'engorgement du foie, la saillie formée par la réplétion de la cholécyste et la teinte ictérique de la peau, ne tardent pas à se dis-

siper; les troubles dyspeptiques et la constipation diminuent aussi simultanément, et l'état général s'améliore d'une manière remarquable. Mais il est habituel, dans une limite qui varie de trois à quatre mois, de voir les malades pris d'une nouvelle crise hépatique, que suit bientôt une amélioration dont la durée est indéfinie, si, avertis par la réapparition des troubles digestifs, ils pressentent de loin le retour des coliques et subissent un nouveau traitement alcalin quand ils sont dans l'impossibilité de venir faire successivement plusieurs cures à Vichy. Durand-Fardel estime que ce réveil des coliques hépatiques sous l'influence du traitement thermal est d'un très-bon augure pour la guérison ou pour l'amélioration à venir. Suivant ce médecin distingué, ce traitement doit être ainsi formulé :

Les malades prennent de l'eau de la *Grande-Grille*, à la dose maximum de sept à huit verres par jour, et un bain quotidien. S'ils sont incessamment sous le coup de coliques hépatiques, il faut, de préférence, recourir à la source de l'*Hôpital*, que l'on emploie pure et par petites doses, ou coupée avec de l'eau; dans ce cas, il faut restreindre l'usage des bains et n'y recourir que tous les trois ou quatre jours. Si l'accès se manifeste, on suspend le traitement thermal, et on le reprend avec ménagements aussitôt qu'il a disparu. Quand il n'y a pas de menace d'accès, on peut recourir à des douches ascendantes, qui remédient à la constipation, et même à des douches en pluie ou en jet sur la région hépatique. (Durand-Fardel, *Lettres sur Vichy*; Paris, 1859.) La cure doit durer trente ou quarante jours, et même au delà si elle a été interrompue par des accès. Les relevés statistiques dressés par Willemin démontrent la nécessité de plusieurs cures successives, mais d'année en année, à moins que les malades ne soient arrivés en mai, cas dans lequel, après un intervalle de deux mois, ils peuvent recommencer une nouvelle saison.

Comment agit le traitement thermal alcalin dans les coliques calculeuses du foie? Durand-Fardel croit que les eaux de Vichy impriment une activité particulière à la sécrétion hépatique et, favorisant la circulation de la bile, s'opposent à la stagnation de ce fluide dans ses réservoirs ou dans ses canaux; d'autres pensent que l'alcalisation de la bile la rend plus homogène, en maintenant la dissolution de la matière colorante et du mucus dont les grumeaux deviennent si souvent des noyaux de concrétion; quelques auteurs, enfin, estiment que l'alcalisation du sérum du sang favorise la combustion des matières grasses qu'il reçoit des aliments et que la cholestérine en est séparée avec moins d'abondance. Toutes ces explications ont un côté

plausible, mais on ne saurait admettre aucune d'elles d'une manière exclusive.

Les autres eaux minérales alcalines peuvent être employées au même titre que les eaux de Vichy. Telles sont les eaux d'Ems, que Fauconneau-Dufresne prescrit de préférence aux sujets délicats, notamment aux femmes; celles de Karlsbad, de Marienbad, etc.

2° *Favoriser la dissolution ou la désagrégation des calculs hépatiques une fois qu'ils sont formés.* — Si nous avons insisté avec soin sur les légitimes espérances que l'on peut asseoir sur l'emploi combiné d'une bonne hygiène et d'un traitement alcalin, pour prévenir la formation ou la reproduction des calculs hépatiques, nous nous montrerons plus difficile en ce qui concerne l'administration des lithontriptiques biliaires. Ici, en effet, nous aurons à signaler une fois de plus l'ingérence abusive de la chimie en thérapeutique: de ce que la cholestérine se dissout dans l'éther et dans l'essence de térébenthine, de ce que les alcalins concentrés dissolvent le mucus et les matières colorantes biliaires qui forment, comme nous l'avons dit, les couches corticales de ces calculs, s'ensuit-il que ces mêmes substances, diluées par les liquides de l'estomac ou du duodénum, plus diluées encore quand elles n'arrivent à la bile que par les voies détournées de l'absorption, exerceront sur des concrétions hépatiques la même action destructive? Il n'est nullement permis de le penser; mais, comme on ne saurait nier des résultats énoncés par des médecins très-graves, il convient de les interpréter et de faire remarquer que les prétendus remèdes lithontriptiques contiennent des substances susceptibles d'agir sur l'un des éléments morbides de la colique hépatique, la douleur, et qu'une amélioration réelle a pu, dans beaucoup de cas, être prise pour une guérison définitive.

Entre tous les lithontriptiques biliaires nous ne citerons que les suivants: 1° les alcalins, 2° le remède de Durande, 3° le chloroforme.

a. — *Alcalins.* — Si nous devons nous départir de la sévérité du jugement que nous avons porté tout à l'heure sur les lithontriptiques biliaires, ce serait certainement en faveur des alcalins. Willemin a cité un fait qui justifie jusqu'à un certain point cette exception: une de ses malades (*obs.* n° 45) avait la vésicule biliaire distendue par des calculs dont on sentait nettement la présence en pressant sur l'hypochondre droit; au bout de vingt jours de cure thermique, la sensation avait disparu sans qu'il y ait eu de crises de coliques hépatiques: la malade n'avait ressenti que